



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 5 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Comité consultatif

Genève, le 24 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous remercions le Comité consultatif pour son rapport. La Suisse suit une approche équilibrée à l'égard des nouvelles technologies. Nous reconnaissons les opportunités, mais partageons les préoccupations du rapport. Il ne doit pas y avoir de vide juridique, et les États doivent assumer leurs responsabilités.

Nous réaffirmons que le droit international, en particulier les droits de l'homme (DDH) et, en situation de conflit armé, le droit international humanitaire (DIH), s'applique et doit toujours être respecté, en particulier lorsqu'il s'agit de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes d'armes et autres applications militaires susceptibles d'affecter la vie, la santé ou les biens.

Conformément aux recommandations du rapport concernant les systèmes d'armes autonomes, la Suisse soutient une approche à deux niveaux : interdire les systèmes qui ne peuvent pas se conformer au droit international humanitaire et réglementer tous les autres au moyen de garde-fous solides, tels qu'un contrôle et un jugement humains appropriés au contexte.

Les nouvelles technologies et les technologies émergentes ont un impact au-delà du champ de bataille, où le droit international humanitaire est primordial. Nous accueillons donc favorablement la recommandation d'intégrer ce droit dans les négociations multilatérales, y compris dans des instruments internationaux juridiquement contraignants. Nous rappelons à cet égard les recommandations du HC aux droits de l'homme dans son rapport sur « *The right to privacy in the digital age* », en particulier celles relatives à l'utilisation des applications d'intelligence artificielle et de l'identification biométrique à distance.

Nous souhaitons poser la question suivante au Comité : comment ce Conseil pourrait-il poursuivre l'examen de ce sujet ?

Je vous remercie.